

# COMPTE RENDU DE SEANCE DU MARDI 22 AVRIL 2014

## Ordre du jour :

- Délégations au Maire
- Renouvellement des contrats d'affermages
- Commission communale des Impôts Directs
- Demande de garantie d'emprunt ORVITIS
- Désignation d'un Correspondant « Défense »
- Affaires diverses

## Séance :

Mardi 22 Avril 2014 à 20h, Salle du Conseil.

## Membres présents :

M. Bernard MILLOIR, Mme Monique GARNIER, Mme Annick RADIGON, M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX, Mme Jeannine BERTHELOT, M. Christian CLEMENT, M. Yves COURTOT, M. Gérard CUROT, Mme Claire DURANTE, Mme Nicole FILLON, Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER, M. Eric PIESVAUX et M. Maxime SAGETTE.

## Membres absents excusés :

Mme Karine BASSARD (*procuration à M. Bernard MILLOIR*), Mme Evelyne GAILLOT (*procuration à Mme Annick RADIGON*) et M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY (*procuration à M. Gérard CUROT*).

## Intervenant :

M. Pierre POILLOT, représentant de l'EURL Service Public Eau Energie.

## Déroulement de la séance :

M. le Maire a proposé de traiter les questions relatives au renouvellement des contrats d'affermages en premier afin de libérer Pierre POILLOT dès ce point traité.

### I) Renouvellement des contrats d'affermage : eau et assainissement

#### A) Exposé

M. le Maire rappelle que les contrats d'affermage doivent être renouvelés pour le 01/01/15 au plus tard. Pour ce faire, une mission d'assistance conseil a été confiée à l'EURL S.P.E.E. représentée par Pierre POILLOT.

Afin d'éclairer les membres du Conseil, Pierre POILLOT fait un bref rappel des modes de gestion qui s'offrent à la commune en matière d'eau potable et d'assainissement, à savoir, une gestion directe, une gestion déléguée, la concession, l'affermage. Pierre POILLOT rappelle au Conseil Municipal toute la complexité pour une commune d'une taille réduite de gérer elle-même en régie ses services de distribution de l'eau potable et d'assainissement. Compte tenu de ces informations et des expériences de la commune en la matière, M. le Maire propose au Conseil Municipal de s'orienter vers des contrats d'affermage.

Le processus conduisant à la conclusion des contrats d'affermages s'étale sur plusieurs mois. Les différentes étapes sont présentées et détaillées dans le rapport remis par le maire aux membres du conseil municipal le 16 avril 2014.

- La reconduction du mode d'exploitation par affermage des services d'eau potable et d'assainissement,
- L'adoption de la liste des pièces incluses dans le DCE,
- La composition de la COP : président le Maire, Bernard MILLOIR ou son représentant Karine BASSARD, membres Eric PIESVAUX (*Monique GARNIER suppléante*), Yves COURTOT (*Christian CLEMENT suppléant*), Gérard CUROT (*Gilles GAUDIN de SAINT-REMY suppléant*),

Ont été adoptées à l'unanimité, soit 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

### II) Délégations au Maire :

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales- modifié par la loi du 27 Janvier 2014, le conseil municipal par un vote unanime, a décidé de confier au maire, les délégations suivantes :

- D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
- De fixer dans la limite de 5% les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics.
- De procéder, dans la limite de 500.000€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.
- D'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges.
- De décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600€.
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignements.
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- De réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500.000€.
- D'exercer au nom de la commune le droit de préemption institué par délibération du Conseil Municipal du 9 Novembre 1993.

### III Commission communale des impôts directs :

Après chaque élection municipale, il est nécessaire de désigner une commission communale des impôts directs. Présidée par le Maire de la commune et pour un mandat identique à celui du Conseil Municipal, la commission comprend six membres et six suppléants dans les communes de moins de 2.000 habitants. Ces membres sont désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques sur proposition du Conseil Municipal dont les membres établissent une liste en nombre double. Le but de cette commission étant d'être représentative de la population locale, sa composition doit être ouverte à différentes catégories de contribuables. De même, certains membres -dont les noms dans la liste sont marqués d'un astérisque- sont domiciliés hors de la commune.

M. le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal un projet de liste pour la constitution de la commission. Soit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Gérard BIJARD	M. Jacques GACHON
M. Gérard CUROT	M. Sylvain LAPREE
Mme Andrée HEBERT-DEGUISE	Mme Françoise GAITEY
M. Jean-Philippe JAYET	M. Lionel COUTANT
M. Jean-François GAITEY	M. Christian DESBOIS
M. Jean-Pierre LAPREE	M. Pierre CUNISSET
M. Benoît MIMÉUR	M. Benoît LAPREE
M. Jean-Luc RICHARD	M. Jean-Bernard DORET
M. Pierre COMMUNEAU	M. Sébastien GUYENOT
M. Henri POILLON	Mme Nathalie JEANNIN
M. Claude CLAIR *	Mme Claude LEROUGE *
Mme Anne TODESCO *	M. Daniel FAIVRET *

La liste proposée est approuvée à l'unanimité, soit 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

### III) Demande de garantie d'emprunt ORVITIS :

La société ORVITIS a sollicité de la part de la commune de garantir le prêt de **4571 004€ (montant à vérifier)** et ce, à hauteur de 25%. Ce prêt a été contracté dans le cadre de la construction de 24 logements de fonction de la nouvelle gendarmerie de Pouilly-en-Auxois.

Le conseil municipal accepte cette demande à l'unanimité, soit 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

### IV) Désignation d'un correspondant communal « Défense » :

Un correspondant communal « Défense » est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires et nous devons en désigner un suite aux récentes élections municipales.

M. le Maire propose Christian CLEMENT aux membres du conseil

Le conseil municipal désigne Christian CLEMENT à l'unanimité soit 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

### V) Affaires diverses :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la tenue d'une cérémonie au Monument aux Morts de Pouilly-en-Auxois le Dimanche 27 Avril 2014 à 12h dans le cadre de la Journée de la Déportation.

De même, il est rappelé aux conseillers la réunion de la commission « Finances » le lundi 28 Avril 2014 à 17h, commission élargie à tous les membres du Conseil Municipal selon les souhaits de M. le Maire afin d'aborder les différents points relatifs au budget. Une réunion de conseil municipal aura lieu le Mercredi 30 Avril 2014 à 20h00 et concernera essentiellement le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a levé la séance à **21h45 (à vérifier)**.